

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 4 octobre 2021, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

EST ABSENT

Monsieur Karl Derosby	Conseiller
-----------------------	------------

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire, Jacques Bernier souhaite la bienvenue à tous.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19h01 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 114-10-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles
restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 115-10-21

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
DE SEPTEMBRE 2021**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-
verbal préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture
et adoptent et ratifient le procès-verbal du mois de septembre 2021
tel que soumis.

5. RÉOLUTION 116-10-21

**ADOPTION DE LA LISTE DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES
DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE liste des prélèvements bancaires du mois de septembre 2021 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉSOLUTION 117-10-21

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉSOLUTION 118-10-21

**ADOPTION RÈGLEMENT 202-09-21 PORTANT SUR LA
LOCATION DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par règlement, prévoir les fins pour lesquelles l'occupation de son domaine public est autorisée, et ce, conformément aux articles 14.16.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE la Municipalité désire prévoir certaines situations où l'occupation de son domaine public pourra être autorisée et la procédure applicable pour les demandes d'autorisation à cet égard;

ATTENDU QUE le présent règlement vise donc à établir la procédure applicable pour autoriser exceptionnellement l'occupation de tout ou partie du domaine public municipal aux fins prévues au présent règlement ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été donné le 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a dûment été publié le 8 septembre 2021

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR LE Conseiller Eddy Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter tel que déposé le règlement numéro 202-09-21 portant sur la location du domaine public municipal comme s'il était tout au long récité.

8. RÉOLUTION 119-10-21

ENTÉRINER LA DEMANDE DE RÉVISION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CONCERNANT LE DOSSIER 26905 RUE DE LA MER

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une aide financière en septembre 2020 dans le Programme général d'indemnisation et d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique pour la rue de la Mer;

ATTENDU l'avis de non-admissibilité reçu le 8 septembre mais daté du 27 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE le Programme permet à la Municipalité de demander une révision de son dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité avait jusqu'au 27 septembre pour faire parvenir son intention d'aller en révision;

ATTENDU QUE la Municipalité peut démontrer que l'article 104 alinéa 1 de la Loi sur la sécurité civile évoqué par le Ministère ne s'applique pas à notre situation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

SECONDÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner la demande de révision auprès du Ministère de la Sécurité publique pour le dossier de la rue de la Mer;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à faire le nécessaire pour mener à bien le dossier de révision auprès du Ministère.

9. RÉOLUTION 120-10-21

RENOUVELLEMENT ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), et le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge,

Séance régulière du 4 octobre 2021

intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Monsieur Jacques Bernier, maire et Madame Josée Poulin, directrice générale soient autorisés à signer l'entente de services avec La Société Canadienne de la Croix-Rouge, division Québec;

QUE Madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à faire le paiement de la contribution pour un an au montant de 170\$.

10. RÉOLUTION 121-10-21

**MANDAT D'ASSISTANCE ET DE REPRÉSENTATION
CONCERNANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST DE LA MINGANIE**

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de l'Ouest de la Minganie (ci-après « RIGMROM ») est constituée des organismes suivants : Municipalité de Havre-Saint-Pierre, Conseil des Innus de Ekuanitshit, Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan, Municipalité de Rivière-Saint-Jean et la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre;

ATTENDU QU'il existe actuellement une mésentente entre la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan et les autres membres de la RIGMROM, en ce qui concerne notamment l'interprétation des dispositions relatives à son administration, à la tenue de réunions, aux ententes qui la gouverne, aux rôles et responsabilités de son directeur général ainsi que sur de multiples aspects concernant la gestion budgétaire et financière;

ATTENDU la demande de conciliation qui vient d'être formulée par la

Séance régulière du 4 octobre 2021

municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*, conformément à l'article 622 du Code municipal;

ATTENDU QUE les municipalités Havre-Saint-Pierre, Rivière-Saint-Jean, Rivière-au-Tonnerre et le Conseil des Innu de Ekuanitshit souhaitent être conseillées et représentées par le même cabinet d'avocats, soit la firme MORENCY, société d'avocats, s.e.n.c.r.l.

DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER Me Patrick Beauchemin, avocat de la firme MORENCY, société d'avocats, s.e.n.c.r.l., pour assister et représenter la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, dans le cadre de ce désaccord entre la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan et les autres membres de la RIGMROM selon les besoins qui pourront être exprimés par le maire ou le directeur général et secrétaire-trésorier;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* ainsi qu'à tous les membres de la RIGMROM;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document ou à poser tout geste pour donner effet à la présente résolution.

11. RÉSOLUTION 122-10-21

ADOPTION DE L'AMENDEMENT NUMÉRO 7-AECOM

ATTENDU QUE les Parties ont signé un contrat de 21 426 \$ (avant taxes) en date du 7 mai 2018 pour la fourniture de services professionnels (ci-après le « Contrat ») dans le cadre du programme d'ensemencement de saumons sur la rivière Sheldrake (ci-après « Projet »);

ATTENDU QUE le Contrat est actuellement en cours d'exécution;

ATTENDU QUE des services additionnels ont été réalisés à l'automne 2018 pour un montant de **21 713 \$** (avant taxes) afin d'effectuer les ensemencements des œufs dans les incubateurs, d'ajouter un système de chauffage de l'eau dans les incubateurs, et d'assurer la coordination des activités avec la station piscicole de Tadoussac;

ATTENDU QUE des services additionnels ont été réalisés au printemps 2019 pour un montant de **21 736 \$** (avant taxes) afin d'effectuer les ensemencements d'alevins dans la rivière Sheldrake et de produire le rapport d'activités et le bilan financier de la dernière année du projet;

ATTENDU QUE des services additionnels ont été réalisés à l'automne 2019 pour un montant de **21 639 \$** (avant taxes) afin d'effectuer les ensemencements des œufs dans les incubateurs, de produire le rapport d'activités et le bilan financier de la dernière année, et d'effectuer une

Séance régulière du 4 octobre 2021

nouvelle demande de subvention auprès de la FCSA;
ATTENDU QUE des services additionnels ont réalisés au printemps 2020 pour un montant de **21 643\$** (avant taxes) afin d'effectuer les ensemencements d'alevins dans la rivière Sheldrake;

ATTENDU QUE des services additionnels ont été effectués à l'automne 2020 pour un montant de **21 625 \$** (avant taxes) afin d'effectuer les ensemencements des œufs dans les incubateurs et de produire le rapport d'activités et le bilan financier du projet.

ATTENDU QUE des services additionnels ont été effectués au printemps 2021 pour un montant de **17 392 \$** (avant taxes) afin d'ensemencer les nouveaux alevins produits à la centrale de Sheldrake.

ATTENDU QUE des services additionnels sont prévus à l'automne 2021 afin d'ensemencer de nouveau des œufs dans les incubateurs de la centrale.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Les services suivants seront ajoutés au Contrat :

- Planifier et effectuer les ensemencements d'œufs dans la rivière Sheldrake au cours de l'automne 2021;
- Produire le rapport d'activités et le bilan financier du projet pour la FCSA.
- Effectuer la gestion et la coordination du projet.
- Préparer les demandes de subvention pour l'année 2022.
- Tenir des discussions avec le MFFP afin de poursuivre les ensemencements lors des prochaines années, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement de nouveaux géniteurs à Tadoussac.

QUE Le montant du Contrat sera haussé de **13 050 \$** (taxes en sus, voir tableau 1 ci-dessous), pour un montant total de **160 224 \$** (taxes en sus)

QUE Madame Josée Poulin soit autorisée à signer l'amendement numéro 7 d'Aecom consultants inc;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

12. CORRESPONDANCE

Une correspondance est déposée.

13. RAPPORT DE COMITÉ

Monsieur Eddy Boudreau mentionne les réunions avec la RIGMROM

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée au conseil

15. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h14.

16. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Jacques Bernier
Maire